

Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie de juin 2021¹

L'Homme du Choléra / Jacques Laborde Ed. Orphie, 2020 Cote: 63.493

Ce livre est le récit en direct d'une affaire qui fit grand bruit à La Réunion en 1860, après que le choléra ait été introduit dans l'île par le trois-mâts Mascareignes. Armé à Nantes, il était affrété par le gouverneur pour transporter des « engagés » africains - l'esclavage ayant été aboli en 1848 - destinés aux plantations de canne à sucre. Le capitaine Joseph d'Agnel commandant le Mascareignes, et Joseph Menon, le subrécargue en charge des intérêts de l'affréteur, ne s'alarmèrent pas outre mesure du fait que des membres de l'équipage étaient tombés malades. Ils n'avaient non plus tenu aucun compte du rapport du docteur Vaillant, chirurgien de troisième classe, médecin de la goélette de la Marine l'Estafette, sur la situation sanitaire de la côte africaine : « On doit constater que cette épidémie ressemble au choléra. » Pour cette raison, le médecin avait refusé à d'Agnel de lui délivrer le certificat de libre pratique qui l'autoriserait à appareiller de l'île de Quiloa (Kilwa Kisiwan en Tanzanie) pour la Réunion. Sous la pression du commandant de la goélette, le lieutenant de vaisseau Dutaillis, le Mascareignes recut une patente certifiant qu'il n'y avait pas de variole à bord du navire. Au cours de la traversée, une quarantaine de cafres moururent, et furent remplacés par d'autres engagés au passage à l'île Providence aux Seychelles. Le Mascareignes mouilla à Saint-Denis le 6 mars 1859 au matin. L'épidémie de choléra fit 2700 morts à La Réunion, dont 863 dans la ville de Saint-Denis.

L'auteur déroule l'instruction du procès et les débats de la Cour d'assises délocalisée à Saint-Paul le 24 janvier 1860, qui jugea les responsables de l'épidémie, accusés de ne pas avoir observé les mesures prescrites par la loi du 3 mars 1822 relatives à la police sanitaire maritime. Il a dépouillé pour cela les Archives départementales de la Réunion, qu'il a analysées avec sa culture maritime pour rapporter pour la première fois en détail l'étonnante « affaire des Mascareignes ». Un système judiciaire colonial particulier limitait aux seuls notables le tirage au sort des assesseurs siégeant majoritairement aux côtés des magistrats dans les jurys d'assises, alors qu'il s'étendait en métropole à la totalité des électeurs. Dans l'agitation passionnée d'un procès spectacle, les controverses médicales et un imbroglio judiciaire, le jury acquis aux planteurs acquitta les coupables manifestes de l'épidémie meurtrière, la réattribuant sans suites à des dysfonctionnements de la chaîne sanitaire et de la juridiction.

François Bellec

